

Tests de fin d'année : nouvelles fuites

ECOLE Les questions d'un examen expérimental de néerlandais ont été éventées

► Les élèves se sont refilé les questions d'un examen de néerlandais en 3e secondaire.

► Pour l'histoire, les écoles peuvent organiser un test de remplacement. A défaut, le travail de l'année comptera.

Les faits sont graves. Les conséquences le sont un peu moins. Lundi, Joëlle Milquet (CDH), ministre de l'Éducation, a annulé l'épreuve commune d'histoire que devaient passer mardi les 60.000 élèves de 6^e secondaire. On connaît la raison : depuis dimanche, le thème de l'examen et les questions circulaient sur les réseaux sociaux. Le test en question, c'est le CESS (Certificat du secondaire supérieur). A l'image du CEB de 6^e primaire, il s'agit d'une épreuve commune conçue par le ministère. Mais il ne porte que sur deux disciplines : français et histoire. Et encore ne teste-t-il pas tout : on ne mesure que la capacité de l'élève à réaliser une synthèse.

Pour l'épreuve de français (qui a eu lieu lundi), le thème avait été éventé : il s'agissait de la littérature belge. Sauf preuve contraire, rien d'autre n'avait fuité et le test n'a donc pas été annulé. Pour le test en histoire, tout a été éventé (le thème, les questions et les documents que l'élève était invité à analyser et synthétiser). Le test, mardi matin, n'a donc pas eu lieu.

Et maintenant ?

La ministre, mardi, a précisé la marche à suivre. Contrairement à certaines informations circulant

ci et là, les écoles peuvent remplacer l'épreuve du ministère en improvisant une épreuve « maison ». Certaines l'ont fait dès mardi matin. D'autres comptent le faire avant la fin de la session d'examens. Ceci relève de leur liberté pédagogique.

Et quid des établissements qui ont décidé de ne pas organiser d'épreuve de substitution ? Par manque de temps, par exemple.

Répetons que le CESS en histoire ne teste que ce que l'on appelle la « compétence 3 », soit la

capacité de l'élève à « synthétiser ». Les autres compétences (problématiser, communiquer, critiquer les sources historiques) ont été évaluées (ou seront évaluées) par les écoles, librement, de manière traditionnelle, avec des épreuves « maison ».

Mais quid de la compétence « synthétiser » ? Selon une circulaire diffusée mardi après-midi par la ministre, les élèves qui n'ont pas passé le CESS d'histoire seront, techniquement, réputés n'avoir pas pu y participer. Pour le bulletin, ce sera l'affaire du Conseil de classe (l'instance qui réunit les profs et qui, en fin d'année, décide si l'élève réussit ou échoue). Il évaluera la compé-

tence « synthétiser » de l'élève en se basant sur les bulletins de l'année (des deux dernières années, si l'école le souhaite) et de « tout autre élément qu'il pourrait juger utile » à l'évaluation de l'élève. Telle est la procédure à suivre quand un élève manque, pour des raisons indépendantes de sa volonté, un test commun comme le CEB (6^e primaire), le CE1D (2^e secondaire) ou le CESS (6^e secondaire). Cette procédure est décrite dans le décret organisant ces tests. Milquet clôture ainsi son

communiqué : « *Le Conseil de classe qui statuera souverainement prendra, sans nul doute, en considération la circonstance que les élèves ne sont en rien responsables de l'annulation décidée.* »

L'affaire est close ? Pour le CESS d'histoire, sans doute.

Reste à être sûr que les fuites n'ont touché que l'épreuve d'histoire. Bien des rumeurs circulaient lundi et mardi sur d'autres fuites (certains avancent que les questions du test de français de lundi auraient aussi été éventées) tandis que d'autres désignaient déjà les auteurs des fuites (des conseillers pédagogiques).

Fuites au CE2D

Et mardi soir, le site de *La Libre* signalait que des élèves se sont communiqués, via Facebook, les questions du test de néerlandais organisé au 2^e degré du secondaire. On parle ici du CE2D. A la différence des autres épreuves externes (CEB, CE1D, CESS), le CE2D n'est pas organisé le même jour, ce qui a permis aux élèves de se refiler les questions. L'administration et les directions ne sont pas en cause ici.

Le CE2D sera bientôt généralisé et aura lieu en 4^e secondaire. A ce stade, il est organisé à titre expérimental en 3^e secondaire, dans 23 écoles relevant du réseau de la Communauté (ex-Etat.). Un os : là où il est organisé, le CE2D fait foi. Il compte pour l'évaluation de l'élève et déterminera la réussite de son année. Milquet, hier soir, n'a pas voulu réagir : elle tranchera ce mercredi. A priori, on pourrait suivre le même chemin que pour le CESS : permettre aux écoles d'organiser un test de néerlandais « maison » ou évaluer l'élève en fonction de son travail de l'année. ■

PIERRE BOUILLON

REACTION

« On crée une situation d'inégalité »

Françoise Bertieaux salue la décision de Milquet d'annuler le test d'histoire. « *C'était la bonne décision. Il n'y avait que ça à faire.* » L'élue MR déplore la suite : des écoles vont improviser une épreuve, d'autres pas. « *Des élèves comptaient sur un test de fin d'année pour remonter leur moyenne et n'auront pas ce test ; d'autres auront une épreuve de substitution imaginée par l'école et la rateront dans certains cas. Bref : on crée une situation d'inégalité. Et ça ne va pas.* » Que fallait-il faire ? « *Dès lundi, la ministre devait demander au ministère de concevoir un test de remplacement. C'était possible. J'ai enseigné. Il ne faut pas trois semaines pour préparer des questions d'examen. Et le test aurait dû être envoyé aux écoles mardi matin. Et si on me dit qu'il n'était pas possible d'envoyer un nouveau test aux écoles, alors, il y a de quoi s'inquiéter. On est en 2015 !* »

P.BN